

7 SEPTEMBRE 2026 : CE QU'IL FAUT SAVOIR**RÉFORME, CERTIFICATION...****RENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !****Président**

Luc FRIMAT

Vice-Président

Jean-René LARUE

Secrétaire Général

François GLOWACKI

Trésorière

Morgane GOSSELIN

Réforme des autorisations et du financement de la dialyse

Le 25 août 2026, le CNP a été reçu par la ministre et la DGOS avec la SFNDT, le SNL (Syndicat des Néphrologues Libéraux), le SNSA (Syndicat des Néphrologues du Secteur Associatif), ainsi que les 3 fédérations (FHF, FHP et FEHAP), France-Rein et Renaloo.

La ministre a confirmé que la mise en œuvre de la réforme débutera progressivement en janvier 2027. Le CNP et tous les autres participants ont fait savoir leur soutien pour que la réforme initiée sur des objectifs de qualité des soins soit un succès.

Pour cela, il faudra un engagement significatif des professionnels. Notez dès à présent que le CNP prépare un **webinaire** explicatif de la réforme qui aura lieu le **24 novembre à 17h**. Nous vous informerons dès l'ouverture des inscriptions.

Par ailleurs, le CNP va mettre sur pied une **Cellule de veille du bon déroulement de la réforme** qui sera à votre écoute dès janvier 2027.

Certification périodique

Cet été, le référentiel de certification de néphrologie a été implémenté sur la **plateforme MaCertif'Pro Santé**, conçue par l'Agence du Numérique en Santé. Il s'agit de la plateforme nationale qui permettra :

- le pilotage individuel des parcours de certification périodique
- le recueil des justificatifs fournis par chaque néphrologue

Son ouverture est prévue d'ici **fin 2026**.

C'est évidemment une étape importante vers le coup d'envoi effectif de la certification.

Pour tout comprendre et vous aider à vous préparer, le CNP a organisé un **webinaire dédié à la certification périodique**, le 08 juillet 2026, dont le **replay** est désormais accessible sur le site du CNP.